

ou l'égalité de la liberté, et c'est celui-ci que je préférerai.

Mais si vous frappez d'un côté, dispersant l'armée de Dieu, c'est malhonnête. (Applaudissements à droite.)

L'orateur rappelle le discours de M. de Freycinet au sujet de la République sage et tolérante.

Fourquoi donc se presser et ne pas faire une loi sur les associations? C'est qu'on n'oserait pas refuser aux religieux un droit qu'on accorde à tous les citoyens.

Allez donc à l'honneur, puisqu'on vous y convie, et que l'honneur consiste à ouvrir les bagues et fermer les couvents. (Applaudissements prolongés à droite.)

Le Sénat ne se déjura pas, c'est pour lui un devoir que la résistance.

Je lui demande donc de renvoyer les pétitions à M. le ministre de l'intérieur et à M. le garde des sceaux. (Applaudissements répétés à droite.)

L'orateur se déclare rapporteur. — Le point de départ est l'ordre du jour voté par la Chambre des députés le 16 mars 1880, qui engage le gouvernement à faire exécuter les lois existantes sur les congrégations religieuses.

Eh bien, le gouvernement n'avait pas le droit de ne pas obéir à cette injonction (Brut à droite).

M. le duc Pasquier a glissé sur la question de forme; je ferai comme lui en constatant que le pétitionnement n'a pas été spontané et ne répond pas à un mouvement d'opinion publique.

Le rapporteur dit qu'on examinera la proposition de M. Dulaure avec toute la sympathie due à celui qui a marché sur le 16 mai. (Bruts divers.)

M. DE GAUVARDIE. — Ceux sur qui l'on a marché sont encore debout.

M. LE RAPporteur dit que, dans tous les cas, on ne pourra appliquer aux congrégations la loi sur les associations, car dans une congrégation il n'y a plus de citoyen.

L'orateur affirme que les lois invoquées par les décrets existent encore; il cite l'un après l'autre le Concordat, les articles organiques, le décret de messidor au XII, etc.

Il dit qu'une disposition générale comme celle qui est contenue dans la Constitution de 1848 ne peut déroger des lois qui ont un caractère de loi spéciale.

Il soutient que la loi de 1850 vise les associations religieuses reconnues; il en est tout à fait sûr; donc, elles n'ont pas besoin d'être autorisées.

D'ailleurs, l'abrogation ne se suppose pas elle doit être formellement prononcée.

Le rapporteur cite des actes des gouvernements précédents qui ont toujours décidé qu'ils pouvaient dissoudre les congrégations non autorisées.

Il insiste sur ce que le Sénat ne peut être abrogé par désobéissance. Il ne conteste pas le droit primordial du père de famille sur son enfant, mais il ne vaspas jusqu'à le mettre entre des mains mauvaises, et systématiquement hostiles à la société. (Interruptions prolongées à droite.)

Le rapporteur dit que l'enseignement des jésuites justifie au point de vue politique les décrets du 29 mars.

Il rappelle que le Sénat a le droit de parler de la dignité du Sénat, car si les concours du Sénat est nécessaire pour faire une loi, il ne peut empêcher d'appliquer la loi existante.

M. LE DUC DE BROGLIE dit qu'il ne traitera pas la question juridique; il en laisse la solution aux tribunaux, à condition que ne pèse pas sur les magistrats un menaçant leur inamovibilité et qu'en cas de question de compétence elles ne seront pas tranchées par l'intervention personnelle du garde des sceaux.

Supposant les lois en vigueur, je crois que le gouvernement n'a pas de raison pour les appliquer; M. Dauphin a reconnu qu'il n'y avait aucun motif. Eh bien, si la Chambre des députés demande l'exécution, nous pouvons en demander la non-exécution.

Elles n'ont été appliquées que d'une façon intermittente, capricieuse et arbitraire. La loi de 1790 a été appliquée, exécutée par la Convention, mais elle a été exécutée tant de choses et tant de personnes!

Le procureur général de la Coree, M. L'imprévu, dont la situation politique dans l'île d'après les plus critiques, a sollicité et obtenu sa nomination de procureur à la cour de Nîmes.

On annonçait ce matin que plusieurs démissions de Prêtres étaient à prévoir à la suite des dernières instructions données pour l'application de la loi contre les congrégations religieuses.

Le gouvernement agira avec la plus grande rigueur, sans tenir compte des manifestations de l'opinion publique.

Non seulement il est décidé à briser toutes les résistances, mais il a résolu de révoquer immédiatement tous les fonctionnaires qui par suite de leur empressement se seraient traités hésitants dans l'accomplissement des ordres qui leur seront transmis pour l'exécution de la loi.

Avant de rentrer France, les amitiés offrirent un banquet aux radicaux anglais, sous la présidence de Merriman. Il ne faut pas s'imaginer que tous viendront s'établir en France, quelques uns de ces communistes gagnent beaucoup d'argent en Londres et ils comptent bien retourner.

Tous les officiers de l'armée qui auront pris part à la cérémonie de la distribution des drapeaux, le 14 juillet, seront invités à une représentation de gala donnée le soir à l'Opéra. On jouera Guillaume Tell.

## ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Nous avons déjà parlé de la réception faite à la musique municipale de Douai, à son retour du concours musical de Melun. M. Dupire, secrétaire du jury, a adressé aux musiciens une allocution au cours de laquelle il leur a donné lecture de quelques passages d'une lettre qu'il venait de recevoir de M. Jancourt, président du jury. Nous reproduisons cette lettre, dont nous trouvons le texte dans l'Indépendant de Douai, et qui est un nouvel hommage rendu au mérite de M. Victor Delannoy, le chef de la Grande-Harmonie, de Roubaix.

« Cher M. Dupire, Obligé de partir, je n'ai pu vous exprimer combien j'avais été heureux d'entendre la Société d'Harmonie de Douai, et de plus, en relation avec mon cher collègue M. Desmoulier, à qui je dois une bonne partie de mes idées et auquel je suis heureux d'adresser de nouveau mes bien vives félicitations. »

« Que cette fantasia variée de M. Delannoy est belle! Que d'intérêt constant pendant toute sa durée! Les instruments y sont traités de main de maître. En un mot, c'est un morceau des plus remarquables que j'ai eus l'honneur d'entendre. »

« Vous prie d'accepter mes remerciements pour ce que vous m'avez écrit. Je suis sûr que vous n'avez rien oublié de ce qui est intéressant. »

« Deux autres poésies ont été lues ensuite par M. le comte de Coupigny et M. le comte de Dorlodot; la profonde impression qu'elles ont produites nous fait vivement désirer d'en recevoir aussi communication. »

« Après plusieurs discours qui traduisaient aussi de la manière la plus émouvante l'émotion générale, le P. Pillon a pris la parole pour exprimer à la fois sa reconnaissance et sa confiance inébranlable. »

« La réunion se composait de plus de cent anciens élèves de Brugelette, venus de tous les points de la France. »

« On nous prie d'annoncer que la Fanfare Delaire assistera demain samedi, à onze heures du matin, en l'église de Sacré-Cœur, à la messe de mariage de M. Achille Michon, l'un de ses membres. »

« Le Tir National de Tourcoing, commencent le 21 juin, à 10 heures, à Saint-Christophe, comme les années précédentes. On nous communique la liste des prix qui est vraiment des mieux composées: »

« Une coupe de bronze, don de M. J. Grevy, président de la République. »

« Une coupe de bronze, don de M. Gambetta, président de la chambre des députés. »

« Une médaille d'argent, don de M. Desmoulier, président de la République. »

« Une médaille de bronze, don de M. P. Cambon, préfet du Nord. »

« Un service à découper en argent, don de M. Charles Jonglez, conseiller général. »

« Six concertos en argent, don de M. L. Ducrocq, conseiller d'arrondissement. »

« Six concertos en argent, don de la ville de Tourcoing. »

« Un service à salade, en argent, don de M. Vandewulpe, conseiller municipal et membre du Tir National. »

« Un vol de laines très-important a été commis hier, dans des établissements industriels de Tourcoing. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

A vous d'ouvrir la marche, à vous les premiers Français.

Pieux enfants d'Ignace, à vous pères Jésuites; Et c'est bien votre droit, du Dieu Crucifié Fidèles compagnons! Marchez, vaillants athlètes, Ouvrez la voie à ceux qu'on va jeter au bé-

Comme vous pour Jésus! ont sacrifié Richesses, honneur, famille, — et leur robe de bure, leurs pieds nus et leur croix, scandalisant les yeux De nos maîtres gonflés d'envie et de luxure. Votre arret est signé; demain, sous d'autres cieux, Vous portez la loi du Christ dont ne veut plus la France! Ils ont menti... Dans un jour...

En leurs coupables mains elle mis le pouvoir; Mais la France est chrétienne et fille de l'Eglise, De la guerre à son Dieu je la vois s'écrouler, Elle frémit tout bas de leur folle entreprise, Et bientôt, repentante, elle les chassera. Comme un maître irrité chasse un vil esclave, Quand ce maître verra-t-il et qui l'amènera?

C'est le Christ de Dieu! Mais si leur haine avide Dieu triompher enfin, et si pour nous punir Dieu permet votre exil, Pères, je vous adjure Si vous êtes de France de sages leçons. Que vos enfants nourris de la doctrine pure, Dociles aux conseils qu'ils ont reçus de vous, Se montreront toujours du Christ et de la France Les soldats dévoués. Nous vous le jurons tous. Venez à la messe de ce soir, à 8 heures, au Sacré-Cœur, pour rendre ses devoirs plus odieux, plus saints à la messe de mariage de M. Achille Michon. On jouera Guillaume Tell.

A vous le marquis du sceau du déshonneur; Pour signer votre arret, pour ses lois sataniques, O honte! il a trouvé le mont du Golgotha. A lui son Judas, un des douze, un apôtre... Et nous aussi, messieurs, nous, nous avons le droit de dire: « Cher M. Dupire, Obligé de partir, je n'ai pu vous exprimer combien j'avais été heureux d'entendre la Société d'Harmonie de Douai, et de plus, en relation avec mon cher collègue M. Desmoulier, à qui je dois une bonne partie de mes idées et auquel je suis heureux d'adresser de nouveau mes bien vives félicitations. »

Mais est homme à déjà reçu son châtiment; Il n'est plus au pouvoir. Qu'il aille maintenant à la messe de mariage de M. Achille Michon. On jouera Guillaume Tell.

Mais j'ai tort, nous devons pardonner et nous la charité le veut, la loi de Jésus-Christ. Ici, ce n'est pas une nouvelle injure, mais un hommage rendu au mérite de M. Victor Delannoy, le chef de la Grande-Harmonie, de Roubaix.

« Cher M. Dupire, Obligé de partir, je n'ai pu vous exprimer combien j'avais été heureux d'entendre la Société d'Harmonie de Douai, et de plus, en relation avec mon cher collègue M. Desmoulier, à qui je dois une bonne partie de mes idées et auquel je suis heureux d'adresser de nouveau mes bien vives félicitations. »

« Que cette fantasia variée de M. Delannoy est belle! Que d'intérêt constant pendant toute sa durée! Les instruments y sont traités de main de maître. En un mot, c'est un morceau des plus remarquables que j'ai eus l'honneur d'entendre. »

« Vous prie d'accepter mes remerciements pour ce que vous m'avez écrit. Je suis sûr que vous n'avez rien oublié de ce qui est intéressant. »

« Deux autres poésies ont été lues ensuite par M. le comte de Coupigny et M. le comte de Dorlodot; la profonde impression qu'elles ont produites nous fait vivement désirer d'en recevoir aussi communication. »

« Après plusieurs discours qui traduisaient aussi de la manière la plus émouvante l'émotion générale, le P. Pillon a pris la parole pour exprimer à la fois sa reconnaissance et sa confiance inébranlable. »

« La réunion se composait de plus de cent anciens élèves de Brugelette, venus de tous les points de la France. »

« On nous prie d'annoncer que la Fanfare Delaire assistera demain samedi, à onze heures du matin, en l'église de Sacré-Cœur, à la messe de mariage de M. Achille Michon, l'un de ses membres. »

« Le Tir National de Tourcoing, commencent le 21 juin, à 10 heures, à Saint-Christophe, comme les années précédentes. On nous communique la liste des prix qui est vraiment des mieux composées: »

« Une coupe de bronze, don de M. J. Grevy, président de la République. »

« Une coupe de bronze, don de M. Gambetta, président de la chambre des députés. »

« Une médaille d'argent, don de M. Desmoulier, président de la République. »

« Une médaille de bronze, don de M. P. Cambon, préfet du Nord. »

« Un service à découper en argent, don de M. Charles Jonglez, conseiller général. »

« Six concertos en argent, don de M. L. Ducrocq, conseiller d'arrondissement. »

« Six concertos en argent, don de la ville de Tourcoing. »

« Un service à salade, en argent, don de M. Vandewulpe, conseiller municipal et membre du Tir National. »

« Un vol de laines très-important a été commis hier, dans des établissements industriels de Tourcoing. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

Le Petit Nord a reçu la lettre suivante: « Canteleu, 23 juin. »

« Monsieur, »

« On me communique votre numéro du 21 juin où je trouve une calomnie contre moi. Votre article se résume en cette assertion que le curé de Canteleu, conduit on ne conduit pas les corps des défunts au cimetière, suivant qu'ils sont riches ou pauvres, et qu'il perçoit dans tous les cas les émoluments. »

« Je donne un démenti formel à ces allé-gations qui renferment autant d'erreurs que de mots. »

« J'accompagne cet article par le corps du cimetière, suivant qu'il s'agit d'une grande personne ou d'un enfant. J'ai en outre le prêtre ne perçoit d'honoraires pour conduire les défunts au cimetière, est-ce tout simple, brune, ouille, dures. Voir le tarif diocésain au sujet des sépultures. »

« Canteleu dépend de trois communes dont les cimetières sont situés à de grandes distances. C'est ainsi que le cimetière de Béthune, qui est le plus grand, est situé à 10 kilomètres de Canteleu. »

« On nous écrit de Lille: »

« Est-ce un coup de foudre? — Ce matin à cinq heures et demie, dans le chantier de bois de M. Pecqueur, faubourg de Béthune, Lille, qui a trouvé mort le nommé François Sampson, employé de M. Pecqueur et habitant rue Fulton, n° 3. »

« Le corps ne portait aucune trace de violence, mais le sang lui avait coulé sur le front, par la bouche. Le docteur Faure, appelé s'est prononcé pour une congestion cérébrale. Mais comme Sampson n'a plus été vu depuis hier au moment de l'orage, d'où l'absence de tout contact avec le fluide électrique. Il était âgé de 23 ans. Il laisse une femme et 3 enfants encore jeunes. C'était un vieux soldat décoré de la médaille militaire et de celle de Grèce. Il possédait de toute la confiance de son patron. »

« Hier après-midi, au moment de l'orage, à trois heures et demie, la foudre est tombée, à Lille, rue de Lannoy, sur la maison n° 26. Très légers dégâts. »

« Voici qui prouve qu'il ne faut pas aimer son prochain plus que soi-même: »

« Mardi dernier, pendant une bonne partie de la journée, les rues de Lille étaient envahies par un nombre de pompiers des communes voisines, retour des fêtes d'Armentières. »

« Ne fallait-il pas d'ailleurs faire admirer son uniforme tout blanc, son casque, son képi, sa ceinture, sa hache, son marteau, ses pompes, etc., et la bière d'Armentières n'avaient pu abaisser. On se promenait donc sur l'asphalte ou sur les pavés de la ville, à l'heure où le soleil est le plus chaud. »

« C'était le cas d'un brave lauréat du concours de tir qui, fier de ses exploits et arrivé bon premier au noblet ou de la cible, se permit de demander mieux que de visiter un sien camarade du chef-lieu, avant de rentrer dans son village. »

« On avait longuement et largement célébré l'arrivée de ce héros, et l'on s'était donné un concert en l'honneur de son retour. »

« Tout alla bien jusqu'à la gare. Le pompier se croyait assuré de faire payer par le fisc ses frais de route et son triomphe. Les triomphes coûtent cher, on le sait. »

« Mais, au lieu de cela, on ne lui a rien donné. Il a dû se contenter de son salaire de pompier. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

« L'incendie de la ferme Penez, à Bondues nous nous avons parlé hier, a commencé vers 9 heures du soir et ne s'est terminé qu'à onze heures. »

se promenant entre onze heures et minuit dans la rue Notre-Dame. Une aubaine se présente; un homme, ivre sans doute, s'est endormi sur le trottoir. C'était le nommé Duret, conducteur de voiture au service de M. Turpin, camionneur de la petite vitesse. La roueuse, accompagnée, parait-il de plusieurs acolytes, s'approcha du dormeur et, dans ses poches et lui enleva son porte-monnaie, contenant 540 francs environ, total des recettes opérées ce jour-là par Duret. »

Celui-ci, malgré son ivresse, s'était bien aperçu qu'on l'avait volé et il se mit à effarer qu'il retrouverait les voleuses. Justement M. le commissaire de police Millet et le garde Leslain revenaient d'une patrouille, on était alors en pleine grève. Ils recueillirent la déclaration de Duret qui M. le commissaire reconduire chez lui et qui finit par se souvenir qu'il avait une femme petite, brune, ouille, dures, et ce ne fut qu'après une enquête assez longue qu'on parvint à découvrir que la voleuse n'était autre que la nommée Céline Cateau dont la police d'Armentières avait constaté à cette époque, sans pouvoir l'expliquer la disparition momentanée de la ville. On apprît aussi bientôt qu'elle avait remis de l'argent au feu de la rue de l'Arrière, et elle est appelée à répondre à une accusation de vol sur la personne du nommé Duret. »

C'est une petite brune à la figure fort peu intéressante, à la mine effrontée et qui pour un peu, en arriverait à l'insolence quand on l'interroge. »

Le 1<sup>er</sup> témoin est le volé M. Duret; il raconte qu'il ne connaissait pas cette fille, sinon pour l'avoir remarquée rôdant sans cesse aux environs de la gare d'Armentières. »

« C'est toi qui traînes aux environs de la gare, dit effrontément l'accusée au témoin. »

« M. le président demande à l'inculpée d'expliquer la provenance de l'argent qu'elle a dépensé à cette époque-là. »

« Elle raconte qu'elle venait de la duchesse avec son fiancé quand elle a rencontré Duret qui a voulu l'emmenner avec lui en ajoutant qu'il avait beaucoup d'argent et qu'il lui montrait sa montre et ses bijoux. »

« D'après elle, Duret lui aurait donné cet argent, à condition qu'elle partagerait avec la femme Fruchart. »

« M. le président fait remarquer à l'inculpée qu'elle a menti depuis le commencement de l'instruction. D'abord elle disait être allée à Lille avec Duret pendant cette nuit-là, quand il est constaté que Duret est rentré chez lui à 2 heures du matin, et de ce qu'il a dit. »

« Le 2<sup>o</sup> témoin, femme Fruchart, se présente à la barre en allant un petit enfant. Elle raconte avoir reçu 2 pièces d'argent, et qu'elle a donné à son mari, à faire ses courses. Le témoin dit ne pas connaître du tout M. Duret. »

« M. Leslain, agent de police, a reçu la première déposition et déclare que l'inculpée est une mauvaise personne. »

« Le 3<sup>o</sup> témoin, Henri Vandeputte, loueur de voitures, dit que Duret avait ce jour-là acheté un cheval et qu'il avait sur lui de 6 à 700 fr. »

« Le 4<sup>o</sup> témoin, M. Turpin, 37 ans, camionneur rend le meilleur témoignage à Duret. Le total de ce qu'il portait ce jour-là était de 680 fr. »

« Après une courte délibération, le tribunal condamne la peu intéressante Céline Cateau à 13 mois de prison. »

« Elle s'en va en criant: j'en rappellerai plus Douai. »

1<sup>re</sup> affaire. — Vol commis à Croix. — Voici un gamin de 14 ans, Victor Barbet, de Croix, qui ira loin s'il continue. Il est accusé d'avoir volé une somme de 300 fr. environ chez M. Berger, tisserand, rue de l'Épée, ayant caché dans la pailasse de son lit. On est entré chez M. Berger par une fenêtre qui donne sur le derrière de la maison. »

« Le jeune inculpé, qui ne paraît guère intimidé devant la justice raconte qu'il a reçu d'un camarade 40 fr. pour aller à la foire de Tourcoing. Le lendemain, il a dépensé 17 fr. et Victor Barbet dit avoir conservé le reste. Il avoue cependant avoir vu que c'était de l'argent volé par son camarade. »

« Le 2<sup>o</sup> témoin, Charles Berger, tisserand, à Croix, raconte que sur un total de 305 fr. qu'il avait cachés dans la pailasse de son lit, il s'est aperçu qu'il y avait une dizaine de jours qu'on lui avait enlevé 245 fr., mais il avoue n'avoir pas vu son trésor depuis quinze jours avant Pâques, de manière qu'il ignore l'époque précise du vol. »

« Le 3<sup>o</sup> témoin, — Joseph Berger, fils du précédent, âgé de 13 ans, dit qu'il a vu son frère, qui est allé avec l'inculpé, mais s'il avait de l'argent, il lui appartenait, son père affirmant qu'il avait assez souvent des cadeaux qu'il mettait de côté. »

« Le 4<sup>o</sup> témoin, — Louis Bourgeois, 10 ans, dit que le jour de la fête de Tourcoing, Victor Barbet l'a appelé pour jouer dans la rue et l'a envoyé changer un louis de 20 francs qu'il avait besoin de quatre sous. Le nommé Victor avait encore une autre pièce d'or dans sa poche. »

« L'inculpé répond à cela qu'il avait reçu cette pièce d'or d'un de ses petits-cousins. Le tribunal, après avoir entendu les deux témoins, acquitte le délit, mais dit qu'il sera retenu pendant six mois dans une maison de correction. »

2<sup>o</sup> affaire. — Fraude. — La 2<sup>o</sup> chambre correctionnelle a vu comparaitre aujourd'hui 2 fraudeurs émérites Louis Rogier, 24 ans et Victor Despléchin, 20 ans nés l'un et l'autre à Tourcoing. Ils ont été saisis à Sally avec un chargement de tabac belge et ils sont condamnés: Rogier à un mois de prison et Despléchin, qui est expulsé à 4 mois et 800 francs d'amende. »

Audience du 25 Juin 1880

1<sup>re</sup> affaire. — Vol à Armentières. — Quatre gamins, dont l'aîné à 16 ans et dont le plus jeune n'a que 12 ans, ont été accusés. Ce sont les nommés J. Duquenois, 16 ans et demi; son frère Victor, 14 ans; Victor Rudent, 14 ans; et Deguemont, 12 ans. Ils sont accusés d'avoir volé, avec séduction, une somme d'argent au sieur Jean Klaus, rue du Chemin-Vert, à Armentières. »

« Les accusés prétendent que l'argent leur a été remis par le jeune Henri Klaus, fils du plaignant. »

« Le témoin Jean Klaus dit qu'on lui a volé près de 400 francs en tout. »

Un procès en diffamation à propos de l'assassinat de Delbecq. — On n'a pas oublié à Roubaix l'assassinat de M. Delbecq, rentier, rue Blanchemaille. L'auteur ou les auteurs de ce crime ont échappé jusqu'ici aux recherches de la justice. »

Un ouvrier employé chez M. Delestrain, le nommé Lorthios, avait remarqué avec chagrin, on le comprend, que depuis plus d'un an, bien des personnes semblaient se soucier et s'écarter de lui avec un sentiment qui ressemblait fort à de la repulsion. »

M. Lorthios soupçonnait, parait-il, un nommé Desbouvrie d'être l'auteur de ce propos. »

Il y a quinze jours environ, Lorthios se trouva avec sa femme dans le cabaret de la Belle Promenade, à Roubaix, Desbouvrie y entra avec un de ses amis et debout au comptoir, il désigna de la main Lorthios en disant: c'est celui-là! La femme Lorthios se leva et vint vivement, alla lui demander s'il cesserait bientôt d'accuser ainsi partout et toujours de ce crime. »

Desbouvrie répondit: je sais ce que j'ai à faire et il s'en alla, suivi de son compagnon. Arrivé sur la porte, il se retourna encore et dit: oui, c'est lui, c'est lui qui veut faire avec moi (partager), nous le dénoncerons. »

Lorthios a donc intenté à Desbouvrie un procès en diffamation qui a été plaidé ces jours-ci mais dont nous n'avons pas encore le jugement. Disons seulement que le tribunal a condamné Desbouvrie à 25 francs d'amende, 25 francs de dommages-intérêts et aux frais. »

Cercle des Carabiniers Roubaisiens. — Un grand jeu de boules à la platine sera donné les dimanches 14 et 18 juillet 1880. Il y aura 1000 francs de prix en espèces répartis de la façon suivante: 1<sup>er</sup> prix, 250 fr. — 2<sup>e</sup>, 200 — 3<sup>e</sup>, 150 — 4<sup>e</sup>, 100 — 5<sup>e</sup>, 75 — 6<sup>e</sup>, 50 — 7<sup>e</sup>, 30 — 8<sup>e</sup>, 20 — 9<sup>e</sup>, 10 — 10<sup>e</sup>, 5. »

« Une prime de 15 francs et une prime de 10 francs seront décernées aux deux bouleurs, qui auront fait le plus haut point dans la journée du dimanche 14 juillet. Le rebata-Liége est le centre d'une importante fabrication d'armes qui est en souffrance et occupait beaucoup d'ouvriers très habiles. »

« Nos grands travaux publics à Dunkerque, Calais et Boulogne se développent et emploient beaucoup de bras. Il en est ainsi du travail considérable nécessité par l'agrandissement de la gare de Lens, et de l'accroissement donné aux carrières situées près de Maquinois; les produits de ces carrières sont en grande partie expédiés à Dunkerque, Calais et Boulogne, et des qualités énormes de pierres sont indispensables aux travaux de ces ports. »

« SAINT-OMER. — Louis Noël, statuaire, de Saint-Omer, vient d'obtenir une récompense (prix spécial) à l'Exposition internationale de Sydney (Australie). »

« HELLEMERS. — Mercredi après-midi vers 6 heures, un enfant de 2 ans 1/2, qu'on avait imprudemment laissé sortir à été écrasé, route de Tournai, un peu au-dessus de l'école communale. »

« L'arrêt pas mort sur le coup, mais il le rendit le sang par la bouche et par les oreilles. Il parait que le conducteur de cette voiture — haquet de marchand de vins — ne voulait pas absolument arrêter et il alla l'énergique intervention des voisins pour le forcer à donner son nom. »

« CAMBRAI. — Jeudi, à deux heures et demie, M. le Sous-Préfet installé, au Palais-de-Justice, les membres de la nouvelle chambre de commerce de l'arrondissement de Cambrai récemment élus. »

« SECLIN. — Dans la nuit du 20 au 21, on a coupé les tuyaux en plomb servant à la conduite des eaux de la fontaine de Lillo, ces tuyaux, bien que se trouvant à 10 mètres de profondeur, ont été coupés sur une longueur de plus de 20 mètres. Le plomb, pesant environ 250 kilogrammes, a été emporté. »

« C'est le deuxième vol du même genre commis depuis deux mois. »

« JERMONT. — Un jeune homme de Marpent, Z. Puvot, vient de mourir victime de son intemperance. Lundi, vers le soir, après avoir travaillé toute la journée, il alla au cabaret avec plusieurs camarades. Il prit de la bière, puis des verres d'eau-de-vie, si bien que vers onze heures